

N° 72

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 21 OCTOBRE 1963

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,— Copie de l'accord de commerce entre le Canada et la République populaire de Bulgarie, signé à Ottawa le 8 octobre 1963, et de la correspondance échangée à ce sujet. (Versions française et anglaise)

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Caron, appuyé par M. Rock: Que le deuxième rapport du comité permanent des privilèges et des élections, présenté à la Chambre le mercredi 9 octobre 1963, soit maintenant agréé.

Le débat se poursuit;

M. Plourde, appuyé par M. Gauthier, propose l'amendement suivant: Que le rapport du comité permanent des privilèges et des élections soit retourné audit comité avec recommandation de la Chambre que les mots suivants soient ajoutés à la suite du paragraphe 2: «La Chambre reconnaît que la plus élémentaire décence exige qu'il n'appartient pas aux autres partis politiques de décider lequel des deux groupes créditistes est le parti du Crédit Social et entend laisser aux députés créditistes eux-mêmes de décider ce point par vote majoritaire pris parmi les vingt-trois députés du Crédit Social.»

Après discussion, ladite proposition d'amendement, mise aux voix est rejetée par le vote suivant:

POUR
Messieurs

Beaulé,
Bélanger,
Bell,

Boutin,
Cadieu,
Cantelon,

Caouette,
Casselman (M^{re}),
Chatterton,

Churchill,
Clancy,
Coates,